



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 68117

Texte de la question

M. Georges Frêche attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation difficile que connaît l'enseignement agricole public. Les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves concernées s'inquiètent en effet des conditions d'application à l'enseignement agricole public du plan pluriannuel pour l'éducation annoncé par le Gouvernement en mars 2000. Elles regrettent notamment que le projet de budget pour 2002 ne tienne pas suffisamment compte des besoins réels en personnels enseignants, IATOS, surveillants ou encore sanitaires et sociaux, besoins qui avaient été déjà recensés en 1999 dans le rapport Moulias commandité par le ministère de l'agriculture. Aussi compte tenu des performances de l'enseignement agricole public, en terme de formation générale, technologique, professionnelle et d'insertion sociale des jeunes, il lui demande d'inscrire dans le cadre du projet de budget pour 2002 les mesures destinées à mettre en oeuvre « l'indispensable rattrapage » dont l'enseignement agricole public a besoin.

Texte de la réponse

Depuis cinq ans, 2 630 emplois (déprécarisations comprises) ont été créés dans l'enseignement agricole. Cela représente une moyenne annuelle de 525 créations. S'agissant des créations nettes, 765 emplois ont été acquis depuis cinq ans, dont plus de 35 % en faveur des personnels administratif, technique, ouvrier, de service et de santé (ATOSS). Les créations d'emplois dans l'enseignement agricole sont donc très conséquentes. Plus globalement, les crédits de l'enseignement agricole ont progressé, entre 1997 et 2002, de 23 %. A titre de comparaison, et sur la même période, les crédits du ministère de l'éducation nationale ont progressé de 19 %. Pour le projet de loi de finances 2002, le ministère de l'agriculture et de la pêche consolide l'acquis des progressions très importantes enregistrées en 2001 et permet le financement de toutes les priorités. Dans ce cadre, le ministère chargé de l'agriculture veille tout particulièrement à privilégier le secteur de l'enseignement et de la recherche. Ainsi, la dynamique engagée depuis cinq ans est poursuivie dans le domaine de l'emploi. Soixante-dix emplois sont en effet créés dans l'enseignement agricole, dont cinquante le seront dans l'enseignement technique, avec une priorité donnée aux personnels ATOSS. Vingt autres emplois sont créés pour renforcer les corps d'enseignants-chercheurs et d'ingénieurs de l'enseignement supérieur. Ensuite, le projet de budget 2002 permettra la titularisation de nombreux agents non titulaires. L'enseignement technique en bénéficiera très largement. En effet, 70 % des déprécarisations opérées en 2002 le seront dans l'enseignement. Ce plan, tout en améliorant la situation des personnels concernés, doit permettre de consolider les effectifs des établissements et d'améliorer la qualité de l'enseignement en stabilisant les équipes pédagogiques. Ainsi, en 2002, 193 enseignants et 127 ATOSS pourront être déprécarisés sur des emplois budgétaires. Le dispositif de déprécarisation inclut aussi, contrairement au dispositif précédent mis en oeuvre pour résorber les emplois précaires, les contractuels recrutés par les établissements publics. Ainsi, en 2001 et 2002, 800 agents des centres d'apprentissage et de formation professionnelle agricoles ainsi que de l'enseignement supérieur pourront accéder à la qualité de fonctionnaire.

Données clés

Auteur : [M. Georges Frêche](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68117

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6116

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7252